



REGLEMENT

régissant les Conditions d'Inscription et de Fonctionnement des Accueils de Loisirs
du **CAMP DE VACANCES DES BRUYERES / Juillet 2024**
fbcamp de vacances des bruyères / campdesbruyeres@gmail.com



IMPORTANT

RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Préinscription par mail à campdesbruyeres@gmail.com
avec un dépôt du dossier complet à une permanence le plus rapidement possible
→ **Voir modalités au chapitre 5**

1/ FONCTIONNEMENT

→ **Dates d'ouverture : du lundi 8 juillet au mercredi 31 juillet 2024** (ouvert le samedi, fermé les dimanches dont le 14 juillet)

→ **Enfants accueillis :** enfants et adolescents de **3 à 15 ans** de toute commune

Pour les enfants n'habitant pas LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK, WIZERNES et HEURINGHEM (communes participant au fonctionnement des accueils), un supplément au tarif est à régler par la famille (montant de la participation communale qui n'est pas versée par leur commune à l'association) / Voir fiche « TARIFS ».

→ **Lieux d'accueil :** Selon leur âge, enfants et adolescents répartis **en trois accueils sur LONGUENESSE :**

- enfants de 3 à 5 ans → à l'école maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc / Tél : 03.91.92.79.62
- enfants de 6 à 11 ans → à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, rue Joliot Curie / Tél : 03.21.12.23.03
- pré-ados et ados de 12-16 ans → au Centre Culturel Lamartine / Tél : 03.21.38.14.69

L'arrivée des enfants le matin et leur départ le soir, se feront respectivement à l'accueil correspondant à leur âge.

→ **Horaires d'ouverture : de 8h30 à 17h (journée continue avec le repas inclus, compris dans le tarif)**

Pour éviter les regroupements matin et soir, arrivée échelonnée de 8h30 à 8h45 et départ échelonné de 16h45 à 17h.

→ **Garderie :** Accueil facultatif **sans supplément** le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15, dans chaque accueil (prévenir de la présence de l'enfant à la semaine afin de prévoir l'encadrement adéquat)

→ **Service de ramassage par autocar : sans supplément** à partir de divers points sur LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK, WIZERNES et HEURINGHEM (voir document « Liste des points de ramassage »).

Le point ramassage du matin ne peut être différent de celui du retour le soir, principalement pour des raisons de sécurité.

2/ ENCADREMENT DES ENFANTS

Chaque accueil possède l'habilitation à fonctionner de la Jeunesse et Sports, et un encadrement correspondant à la législation : 1 animateur pour un maximum de 8 enfants de 3-5 ans, 1 animateur pour un maximum de 12 enfants de 6-15 ans. Les directeurs(trices) ou les responsables d'unités (pour chaque tranche d'âge) sont, pour la plupart, des enseignants ou des personnes travaillant à l'année avec des enfants.

L'équipe du Camp de Vacances comprend aussi une secrétaire, un assistant sanitaire, un animateur VTT, 2 chauffeurs, une responsable des mini-camps, un responsable du matériel, des personnes affectées au service des repas et à l'entretien des locaux...

3/ PRESTATIONS

Le tarif comprend : - l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères

- l'accueil facultatif le matin (de 7h45 à 8h30) et le soir (17h à 18h15) sur chaque accueil
- le ramassage des enfants (matin et soir) en autocar encadré par des animateurs
- l'animation et l'encadrement pédagogique en journée complète
- les frais des activités et des sorties
- le repas du midi
- le goûter et une boisson l'après-midi ... sans oublier le petit-déjeuner pour les 3/5 ans

Seule la participation aux mini-camps pourra faire l'objet d'un supplément au tarif (voir document « INSCRIPTION AUX MINI-CAMPS »).

4/ OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Cette année, le Camp des Bruyères aura toujours pour objectif de développer l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants et adolescents accueillis, à travers la découverte du milieu environnant, la pratique d'activités diverses, sportives ou culturelles.

Les accueils de loisirs de cet été auront pour thème : « **Les JO c'est super au Camp des Bruyères!** ».

Les groupes seront constitués pour la session, en fonction des affinités des enfants. Un animateur est positionné sur chaque groupe et un espace intérieur leur est dédié. Chaque animateur choisira une déclinaison du thème de la session (un sport, un pays, un sportif émérite...), définissant l'univers de son groupe. La mission de chaque animateur(trice) sera d'emmener son groupe d'enfants, dans « l'univers » choisi.

Un projet d'activités en relation avec cet univers sera élaboré par l'animateur(trice) en tenant compte des souhaits de ses enfants qui seront ainsi, un peu « acteurs de leurs vacances ». Ils devront aussi composer avec la météo.

L'association a accumulé un matériel pédagogique important qui permet des activités nombreuses et variées au sein et à l'extérieur de chaque accueil : activités sportives, artistiques, culturelles, scientifiques, de pleine nature...

Le planning d'activités de chaque tranche d'âge prévoit des visites et sorties ainsi que des journées à thème.

12 « **mini-camps** » sont également prévus. Certains d'entre eux devraient être labellisés « colos apprenantes » offrant des conditions préférentielles et sans supplément pour les enfants éligibles au dispositif (voir document « INSCRIPTION AUX MINI-CAMPS »).

Pour les 3-5 ans, on veillera au rythme des enfants en leur proposant des séquences d'activités plus courtes, sous forme de rotation sur différents ateliers. On alternera aussi moments forts et moments calmes, activités de plein air et d'intérieur.

Les 12/15 ans définiront un fonctionnement sensiblement différent et spécifique, avec leur équipe d'animation.

Chaque semaine, un fascicule sera réalisé dans chaque groupe (informations importantes, le menu et les activités...) à l'attention des enfants et des parents.

Durant la session, chaque animateur/trice réalisera des photos ou petites vidéos de son groupe en activité. Celles-ci seront stockées sur un cloud et un lien sera communiqué exclusivement aux parents, pour qu'ils puissent y accéder.

Le projet éducatif de l'association du Camp de Vacances des Bruyères ainsi que le projet pédagogique ainsi seront consultables sur le cloud et sur le lieu d'implantation pendant la session.

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se font :

- ▶ de préférence à la **session complète** (du lundi 8 au mercredi 31 juillet 2024 → 21 jours de fonctionnement)
- ▶ ou à la quinzaine : **1^{ère} quinzaine** (du lundi 8 au samedi 20 juillet 2024 → 12 jours de fonctionnement)
2^{ème} quinzaine (du lundi 22 au mercredi 31 juillet 2024 → 9 jours de fonctionnement)

(Toute demande d'autre période ne sera pas prioritaire et devra être formulée à campdesbruyeres@gmail.com)

Priorité aux enfants des communes participant au fonctionnement des accueils (LONGUENESSE, SAINT-OMER, WIZERNES, SALPERWICK et HEURINGHEM) et aux enfants s'inscrivant pour la totalité de la session.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Préinscription par mail obligatoire avec un dépôt du dossier à une permanence le plus rapidement possible.

1- Réaliser la préinscription par mail

- envoyer la Fiche d'inscription (recto simplement, sans la partie sanitaire du verso) de votre enfant complétée à campdesbruyeres@gmail.com (scan ou photo lisible)

Ensuite, vous recevrez en retour de mail:

- l'acceptation de votre inscription ou la mise en liste d'attente (si demande non prioritaire)
- un lien pour réserver en ligne un seul créneau horaire pour déposer le dossier à la permanence de votre choix

2- Réserver un seul créneau horaire sur ce lien Framadate:

- en cliquant sur le lien envoyé par mail (dates des permanences ci-dessous / choisir une date à laquelle votre dossier sera complet)

3- Déposer le dossier complété avec les documents demandés et le paiement

- sur le lieu de permanence et au créneau horaire que vous avez réservés

L'ensemble du dossier doit être déposé complet et le paiement effectué pour que l'enfant soit considéré inscrit.

Il est recommandé de ne pas attendre la dernière permanence, les enfants étant acceptés par ordre d'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra être accepté et devra être pris en compte à une permanence ultérieure.

- dossiers imprimés disponibles à l'accueil des mairies de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK, WIZERNES et HEURINGHEM (communes participant à l'organisation des accueils de loisirs)
- dossier téléchargeable sur [Facebook](#) **camp de vacances des bruyeres** ou en PDF sur le site des communes citées ci-dessus

Documents à remettre à la permanence

- la « **Fiche d'inscription** » et la « **Fiche sanitaire** (pas de certificat médical sur feuille volante) » en recto/verso
- les photocopies de :
 - l'**Attestation de paiement CAF** (mai ou juin 2024) indiquant votre Quotient Familial et le nom de votre/vos enfant(s)
 - la **Notification d'Aide aux Temps libres** de la CAF (si vous y avez droit)
 - l'**Attestation d'assurance** (responsabilité civile) mentionnant le nom de l'enfant
 - un **justificatif de domicile** au nom du responsable de l'enfant (facture électricité, eau, gaz)
- le **règlement** / Paiement possible par chèque bancaire à l'ordre de [Camp de Vacances des Bruyères](#), en espèces ou en Chèques Vacances ANCV (pas de rendu de monnaie).

Dates et lieux des permanences

- ▶ **vendredi 17 mai (17h30-20h30)** → Salle du Foyer E. Leduc à WIZERNES / rue E. Leduc (salle à l'étage, entrée côté pétanque)
- ▶ **jeudi 23 mai (17h30-20h30)** → Salle des Fêtes de LONGUENESSE / Parc de la Mairie, rue Joliot Curie (dans la verrière)
- ▶ **samedi 1er juin (9h-12h)** → Ecole Condorcet à HEURINGHEM / rue des Ecoles (salle de cantine)
- ▶ **samedi 8 juin (9h-12h)** → Ecole Lamartine à SAINT-OMER / rue de la Poissonnerie vers la place de la Ghière (salle de cantine)
- ▶ **jeudi 13 juin (17h30-20h30)** → Salle des Fêtes de LONGUENESSE / Parc de la Mairie, rue Joliot Curie (dans la verrière)

6/ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT POUR ANNULATION, ABSENCE OU RENVOI

- Une demande d'annulation avant le début de la période réservée, ne pourra faire l'objet d'un remboursement partiel (40% du montant, compte-tenu de la rémunération du personnel recruté) que sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif.
- Un remboursement demandé en cours de séjour (par mail à campdesbruyeres@gmail.com) ne pourra être étudié qu'en cas d'absence minimale de 5 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical sous les 48 heures, mentionnant les dates d'absence. Ce remboursement ne pourra être que partiel (40% du montant, au vu de la rémunération du personnel recruté et restant en poste).
- Aucun remboursement ne pourra être envisagé pour une absence inférieure à 5 jours ouvrés consécutifs ou un certificat médical ne mentionnant pas les dates d'absence.

Après concertation avec les parents, le Camp de Vacances des Bruyères se réserve le droit d'exclure les enfants dont le comportement serait préjudiciable à leur sécurité ou à celle des autres enfants. Il ne sera alors procédé à aucun remboursement.